



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commissariats

Question écrite n° 26059

Texte de la question

M. Henry Chabert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la section anti-drogue créée au commissariat des 1er et 4e arrondissements de Lyon. En effet, la création de ce GEAD de 3 personnes, dont on ne peut que se féliciter, s'est malheureusement faite au détriment de l'unité d'investigation et de recherche. Or le but de cette création n'était pas d'affaiblir les moyens de la police sur le terrain mais bien de l'améliorer. Par ailleurs, il est très difficile pour un groupe anti-drogue d'assurer à 3 personnes le roulement et les surveillances continues que nécessitent souvent les enquêtes. Aussi, il lui demande s'il compte rétablir les effectifs de l'unité d'investigation et de recherche à 11 personnes et à affecter 2 personnes supplémentaires au groupe d'enquête anti-drogue.

Texte de la réponse

Le conseil de sécurité intérieure, réuni le 27 janvier 1999, a rappelé la priorité que constitue la lutte contre le trafic de stupéfiants et réaffirmé l'intérêt d'utiliser toutes les possibilités offertes par la loi dans ce domaine. En 1998, les services relevant de la direction centrale de la sécurité publique ont affecté plus de 1 600 fonctionnaires à ce type de mission concernant l'usage et le trafic des stupéfiants. A Lyon, le groupe d'enquêtes anti-drogue, compétent sur les 1er et 4e arrondissements, dont fait état l'honorable parlementaire, a été créé dès le mois de février 1998. Il est composé de trois fonctionnaires - un capitaine de police et deux gardiens de la paix - au sein de l'unité d'investigation et de recherche du commissariat local. La mise en place d'un tel groupe a permis de dynamiser dans ce secteur de la ville les investigations judiciaires ciblées sur ces questions. Les résultats positifs obtenus conduisent d'ailleurs les responsables des services de police de Lyon à renforcer ce groupe par l'affectation prochaine d'un quatrième fonctionnaire, appartenant au corps de maîtrise et d'application.

Données clés

Auteur : [M. Henry Chabert](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26059

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1190

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2699